

Vérification interne d'EDC

Viser l'excellence au moyen de services d'attestation et de consultation

Délégation de pouvoirs - Phase II

Rapport de vérification final

Rapport n° 20/10

Le 6 décembre 2010

Distribution

Président et chef de la direction
Premier vice-président et chef de la direction financière
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Vice-président et contrôleur général
Vice-président et trésorier
Vice-président, COE – Assurances et CARD
Vice-président, Renseignements sur la Société et sur le commerce international
Trésorier adjoint
Directeur, COE-Financement et relations internationales
Directeur, Solutions d'Affaires – Assurance
Analyste principal des renseignements sur les entreprises, COE – Financement et relations internationales
Directeur de programme, Solutions d'affaires – Assurances

c.c. : Premier vice-président, Ressources humaines et services généraux
Premier vice-président, Développement des affaires
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Vice-président, Souscription en assurance crédit
Vice-président, Financement
Vice-président, Planification stratégique et Communications
Directeur de groupe, CIB Souscription
Directeur de groupe, Planification et relations internationales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :

A. Lowe
T. Wilson
K. Xiao

Vice-présidente, Vérification interne

Monica Ryan

Introduction

Conformément à son plan de vérification de 2010, la Vérification interne d'EDC a réalisé une vérification des contrôles internes propres à la délégation de pouvoirs (DOA) au sein de la Société. À EDC, la délégation de pouvoirs est établie et régie par la *Loi sur le développement des exportations*, les règlements d'EDC et la politique GEN-002. Plus précisément, le paragraphe 8(2) de la *Loi sur le développement des exportations* confère au président et chef de la direction d'EDC l'autorité pour tout ce qui n'est pas explicitement réservé au Conseil d'administration. Le paragraphe 19(1) des règlements d'EDC précise les transactions que le Conseil d'administration se réserve le droit d'autoriser. L'autorisation de toutes les autres transactions est du ressort du président et chef de la direction d'EDC. La politique GEN-002 d'EDC décrit le processus d'attribution de la DOA et ses annexes indiquent les niveaux de DOA approuvés par type de transaction.

Objectifs et portée de la vérification

La vérification de la délégation de pouvoirs s'est déroulée en deux phases. La première a été réalisée en 2009 et a démontré que le processus est *bien contrôlé*¹, la conception des contrôles étant efficace. Les résultats des vérifications tenues à la phase II sur la majorité des annexes de la politique GEN-002 ont été communiqués au 2T2010. Le présent rapport porte sur deux annexes de la politique qui étaient en cours de révision à l'époque où les sondages de la phase II ont été effectués en 2010. L'objectif global de la phase II consistait à effectuer des sondages détaillés des contrôles de la délégation de pouvoirs pour établir s'ils ont le rendement prévu.

La vérification de la phase II a porté sur les annexes suivantes de la politique GEN-002 :

Annexe de la politique GEN-002	Saisie électronique/ manuel	Application de saisie
Annexes C/C1 et C/C1(LTP) : Pouvoir d'attribution de crédit et Avalisation des attributions de crédit – Finances, assurances, garanties et capital-action	Électronique	MBC
Annexes G/G1- Division de la trésorerie	Manuelle	Sans objet

Opinion de la Vérification interne

Selon nous, les processus de délégation de pouvoirs décrits dans les annexes de la politique GEN-002 comprises dans la portée de la vérification sont *bien contrôlés*. Plus précisément, les résultats des sondages détaillés menés confirment que l'approbation des transactions respectait les niveaux prévus dans les annexes suivantes de la politique GEN-002.

- Annexes C/C1 et C/C1(LTP) - Finances, assurances, garanties et capital-action
- Annexes G/G1- Division de la trésorerie

Un problème modéré² constaté est décrit à la section suivante.

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives

Constatations de la vérification et recommandations

1. Annexe G - Mise à jour pour refléter les pratiques courantes

Suivant les recommandations de la phase I de la vérification de la délégation de pouvoirs, et conformément à l'annexe G, on a rappelé au personnel de la Division de la trésorerie l'obligation « d'obtenir les approbations officielles en vertu de la délégation de pouvoirs pour les emprunts à *long terme (sous forme électronique ou imprimée) et de les conserver aux dossiers* ». Auparavant, ces approbations étaient le plus souvent données verbalement. Lors des discussions tenues avec les responsables de la Division de la trésorerie, ceux-ci ont indiqué qu'ils croyaient que la recommandation formulée à l'issue de la phase I de la vérification ne s'appliquait qu'à partir du niveau du trésorier et des échelons supérieurs. La Vérification interne a d'ailleurs relevé des preuves d'application de ce contrôle à ces niveaux d'approbation. La Vérification interne recommande donc à la Trésorerie de mettre à jour les modalités d'approbation appliquées aux activités d'emprunt à long terme dans l'annexe G pour que celle-ci reflète le fait que l'approbation officielle en vertu de la délégation de pouvoirs n'est requise qu'à partir du niveau du trésorier et des échelons supérieurs.

Constatation - Problème modéré
Responsables de l'intervention - V.-p. et trésorier
Date d'échéance - 4T2011

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction et acceptées par celle-ci, qui a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire pas plus tard qu'au quatrième de 2011.

Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.

sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.

- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.